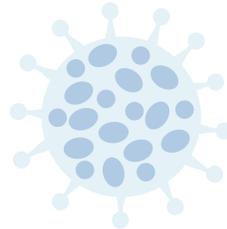
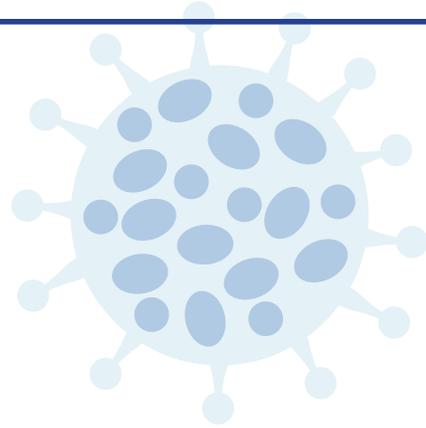


COVID-19 : Guide sur la santé et la sécurité en milieu de travail





**COVID-19 : Guide sur la santé et la
sécurité en milieu de travail**

27 août 2020

DSS: CC273-2/20-2E-PDF

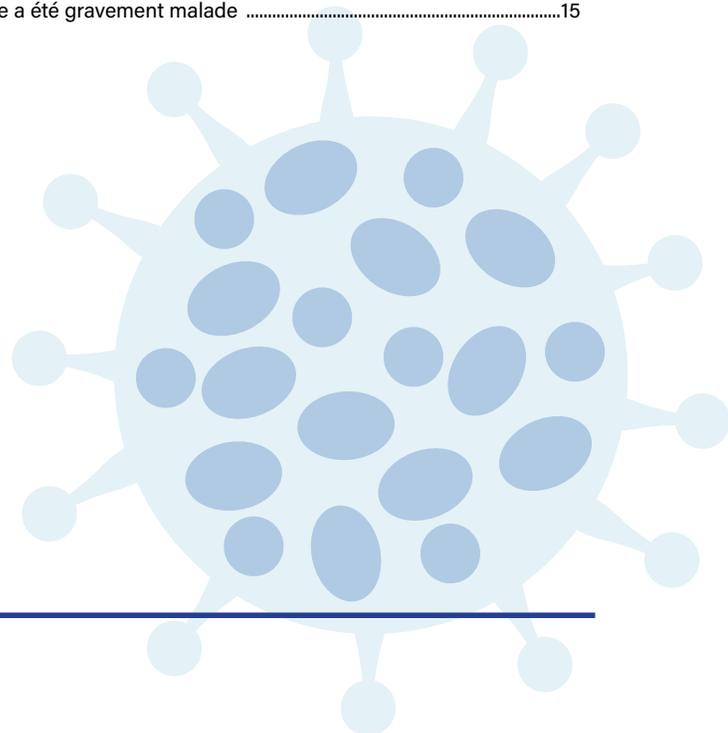
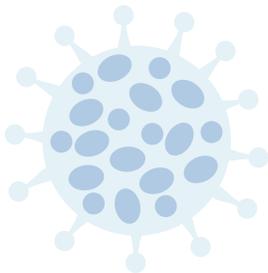
ISBN: 978-0-660-36034-8

Remerciements : Le CCHST remercie
l'Agence de la santé publique du Canada
pour son aide et ses conseils.

TABLE DES MATIÈRES



La nouvelle normalité	1
Le coronavirus et son mode de propagation	1
Symptômes de la COVID-19	2
Planification liée à la COVID-19	3
Obligations de l'employeur	3
Refus de travailler.....	4
Obligations de l'employé	4
Identification des dangers et évaluation des risques	4
Identification des dangers liés à la COVID-19.....	4
Évaluation des risques liés à la COVID-19.....	6
Contrôlez les risques	7
Application de la hiérarchie des mesures de maîtrise de la COVID-19 dans les milieux de travail	7
Exemples de mesures de contrôle pour la COVID-19	8
Élimination (y compris la substitution)	9
Mesures d'ingénierie	9
Mesures administratives	9
Équipement de protection individuelle (EPI)	11
Les faits sur les masques	12
Masques non médicaux ou couvre-visages	12
Assembler les pièces - Mesures de contrôle communes sur le lieu de travail... 12	
Gestion du personnel.....	12
Conduite des affaires	13
Nettoyage et désinfection.....	14
Planifier-Faire-Vérifier-Agir	15
Santé mentale	15
Si un collègue a été gravement malade	15



LA NOUVELLE NORMALITÉ

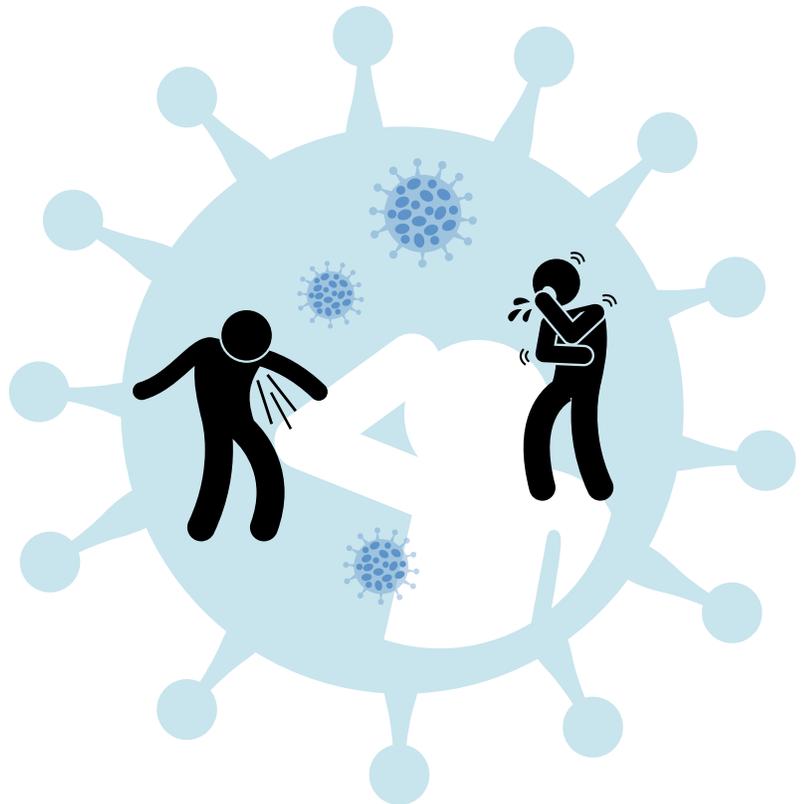
Nous devons comprendre qu'à leur reprise, le travail et les activités à l'extérieur du foyer ne seront pas les mêmes qu'avant le début de la pandémie de COVID-19. Le fait d'être informé et préparé contribuera à réduire au minimum les répercussions dans tous les domaines de la vie.

Vous devez comprendre ce qui suit :

- Le coronavirus circulera encore dans certaines régions du Canada, et l'on s'attend à de nouvelles infections. La levée des directives d'éloignement physique et d'autres mesures de santé publique ne signifie pas que le virus a disparu. Cela signifie plutôt que le taux d'infection a suffisamment ralenti pour que le système de santé soit en mesure de composer avec les cas probables.
- Il est important de suivre toutes les pratiques préventives actuelles jugées essentielles. Ces pratiques peuvent comprendre : rester à la maison en cas de maladie, éloignement physique, hygiène des mains, bonne étiquette respiratoire et port d'un masque non médical lorsque la situation l'exige.
- Des périodes de mesures préventives très restrictives peuvent être réintroduites si les taux d'infection augmentent.
- Vous devez continuer de surveiller les annonces de votre région et de suivre les instructions du gouvernement, des responsables de la santé publique ou de toute autre autorité appropriée.

Le coronavirus et son mode de propagation

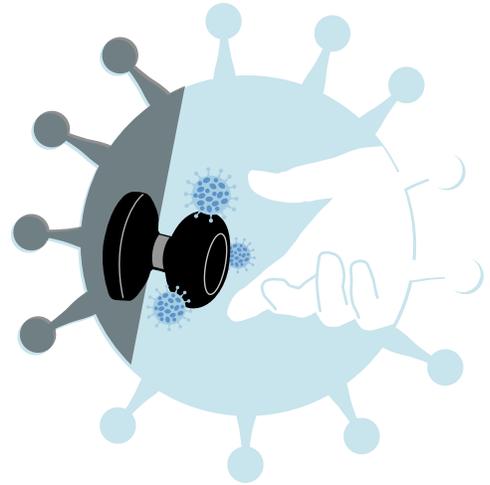
Les virus sont des particules microscopiques qui doivent avoir un hôte pour se multiplier. Le coronavirus est une famille de virus qui possède une enveloppe et des spicules formés de protéines qui servent à protéger cette enveloppe. Les coronavirus humains sont courants et sont habituellement associés à des maladies bénignes comme le rhume. La plupart des gens possèdent une certaine immunité contre ces virus du rhume parce qu'ils ont été exposés à des virus similaires dans le passé. En 2019, un nouveau coronavirus est apparu appelé SARS-CoV-2, le virus responsable de la COVID-19. Parce qu'il est nouveau et différent des autres coronavirus et des virus du rhume auxquels nous avons été exposés dans le passé, nous ne sommes pas immunisés contre le SRAS-CoV-2 et nous pouvons tomber gravement malades.



Le coronavirus se propage par les gouttelettes que nous expulsions lorsque nous toussons ou éternuons. Ces gouttelettes sont plus susceptibles d'infecter les personnes qui se trouvent près de nous, soit à moins de deux mètres (6 pieds).

Toute surface pouvant entrer en contact avec les gouttelettes peut propager le virus, y compris les mains. Le virus peut se propager si l'on touche un objet sur lequel il est présent, puis que l'on se touche le visage sans s'être lavé les mains.

Il faut être prudent lorsque l'on touche un points de contact. Un point de contact est une surface qui peut être touchée à mains nues par plusieurs personnes à plusieurs reprises. Les points de contact les plus courants sont les poignées et les boutons de porte, les boutons d'ascenseur, les rampes d'escalier, les tables, les chaises, les interrupteurs, les claviers des distributeurs automatiques ou des guichets bancaires, les claviers, les téléphones, les équipements de contrôle, les outils partagés, les véhicules, les chariots, les toilettes, les robinets, les chariots de buanderie ou de magasin, etc.



Symptômes de la COVID-19

Le virus SARS-CoV-2 cause la maladie COVID-19. Ce virus a provoqué une pandémie, car il peut se propager très facilement d'une personne à l'autre, et les gens ne sont pas immunisés contre ce dernier.

Comme l'a déclaré le gouvernement du Canada, les personnes infectées par la COVID-19 peuvent être asymptomatiques ou présenter peu de symptômes. Une personne peut ne pas savoir qu'elle présente des symptômes de la COVID-19, parce que les symptômes légers sont semblables à ceux d'un rhume ou d'une grippe.

Les personnes infectées par le virus peuvent le transmettre avant même qu'elles ne développent des symptômes (c'est ce qu'on appelle un état présymptomatique), et certaines personnes infectées ne présentent aucun symptôme (c'est ce qu'on appelle un état asymptomatique). Ces personnes peuvent tout de même propager le virus, même si elles n'ont pas l'air ou ne se sentent pas malades.

Les symptômes comprennent :

- apparition de toux ou aggravation de la toux
- essoufflement ou difficulté à respirer
- température égale ou supérieure à 38 °C
- sensation de fièvre
- frissons
- fatigue ou faiblesse
- douleurs musculaires ou courbatures
- perte récente de l'odorat ou du goût
- mal de tête
- symptômes gastro-intestinaux (douleurs abdominales, diarrhée, vomissements)
- importante sensation de malaise général

Dans les cas graves, l'infection peut entraîner la mort.

Les symptômes apparaissent souvent en cinq ou six jours, mais ne se manifestent parfois que 14 jours après l'exposition au virus responsable de la COVID-19.

Planification liée à la COVID-19

L'élaboration d'un plan d'activités qui tient compte de la COVID-19 permettra de s'assurer que tous les aspects sont gérés de manière systématique. Si le lieu de travail dispose d'un système officiel de gestion de la sécurité, le plan pour répondre à la COVID-19 relèvera de ce système. Un tel plan comprend toutes les mesures nécessaires pour protéger les personnes contre l'exposition, ainsi que les procédures requises pour surveiller leur exposition et leur santé.

Dans l'ensemble, l'objectif consiste à cerner tous les dangers, à évaluer les risques connexes et à mettre en place des mesures de contrôle visant à réduire la propagation du coronavirus. Les employeurs et les superviseurs doivent tout faire dans les circonstances pour mettre en place les mesures de contrôle nécessaires, informer les travailleurs de ces mesures et s'assurer que les travailleurs respectent les procédures. Désignez une personne pour veiller à ce que les mesures soient mises en place et suivies.

Tous les travailleurs doivent être conscients de leurs responsabilités pour minimiser l'exposition à la COVID-19, ainsi que de l'importance de ces mesures pour maintenir un lieu de travail sûr.

Quels que soient le niveau de risque sur le lieu de travail et l'ampleur des mesures de contrôle requises, la formation, la communication et le leadership sont très importants.

Le travail doit être effectué en collaboration avec le comité de santé et de sécurité ou son représentant, ainsi qu'avec le syndicat, s'il y a lieu. Indiquez clairement quelles mesures seront prises et qui sera responsable de s'assurer que ces actions se produisent. Consignez et partagez ce plan d'activités qui tient compte de la COVID-19 au lieu de travail.

Dans tous les cas, étudiez les recommandations actuelles des organismes de réglementation de la santé publique, de la santé et de la sécurité au travail ou d'autres autorités lors de la détermination de ces mesures. Prenez également en compte les recommandations et les exigences spécifiques à votre industrie et à vos travailleurs, y compris les travailleurs temporaires étrangers. Gardez à l'esprit que ces recommandations peuvent changer à mesure que les connaissances sur le virus progressent.

Obligations de l'employeur

Les employeurs ont le devoir de fournir un lieu de travail sûr et sain conformément à la législation sur la santé et la sécurité au travail qui s'applique à leur administration. Cette obligation s'impose encore davantage pendant la pandémie de COVID-19.

Les employeurs doivent :

- veiller à ce que les travailleurs soient informés du virus et des mesures prises sur le lieu de travail pour réduire sa propagation;
- communiquer les renseignements concernant la COVID-19 aux travailleurs dans les langues et les formats qu'ils comprennent clairement et auxquels ils peuvent facilement accéder;
- définir une politique claire sur ce que les travailleurs sont censés faire :
 - s'ils tombent malades
 - s'ils présentent des symptômes de la COVID-19
 - s'ils peuvent avoir été exposés à une personne atteinte de la COVID-19
 - si un cas d'exposition est signalé sur le lieu de travail;
- faire tout ce qui est possible, dans les circonstances, pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs au moyen de mesures de contrôle et par la mise à disposition de renseignements adéquats, de formation, d'installations sanitaires et d'équipement de protection individuelle;
- veiller à ce que les travailleurs aient la formation requise pour travailler en toute sécurité et qu'ils soient formés avant de s'acquitter des tâches de leurs collègues.

Obligations de l'employé

Les travailleurs doivent :

- suivre ou appliquer les mesures de contrôle de même que les pratiques et les procédures de travail sécuritaires et porter tout équipement ou équipement de protection individuelle (EPI) exigé par l'employeur;
- porter un couvre-visage ou un masque non médical lorsque la situation l'exige;
- aviser immédiatement leur superviseur, le comité de santé et de sécurité ou son représentant et le syndicat s'ils ont des questions ou estiment qu'il n'est pas sécuritaire de travailler;
- participer à la formation et aux évaluations des risques;
- être correctement formé pour le travail;
- signaler à leur superviseur tout signe ou symptôme de la COVID-19 dès son apparition.

Refus de travailler

Un travailleur peut refuser de travailler s'il croit que la situation est dangereuse pour lui-même ou ses collègues. Un travailleur ne peut être puni ou licencié pour avoir soulevé des préoccupations concernant sa santé et sa sécurité. Lorsqu'un travailleur refuse de travailler, des étapes précises doivent être suivies. En règle générale, ces étapes sont les suivantes :

- le travailleur doit signaler à son superviseur ou à son employeur qu'il refuse de travailler et expliquer pourquoi il croit que la situation est dangereuse;
- le travailleur, le superviseur et un membre ou un représentant du comité de santé et de sécurité enquêteront ensemble;
- le travailleur doit retourner au travail si le problème est résolu d'un commun accord;
- si le problème n'est pas résolu, un inspecteur ou un agent de santé et de sécurité du gouvernement peut être appelé;
- l'inspecteur mène une enquête et rend sa décision par écrit.

Dans le contexte de la COVID-19, les situations qui peuvent être préoccupantes sont notamment celles où le rôle d'un travailleur le place dans une situation de risque accru d'exposition et où des contrôles adéquats ne sont pas en place pour le protéger de cette exposition.

Identification des dangers et évaluation des risques

L'identification des dangers fait partie du processus qui sert à évaluer si une situation, une chose ou un objet particulier est susceptible de causer un préjudice. Le terme souvent utilisé pour décrire l'ensemble du processus est celui d'évaluation des risques.

Identification des dangers liés à la COVID-19

Dans le contexte de la COVID-19, pensez à la façon dont les gens interagissent et à tous les objets qui peuvent être touchés. La probabilité de préjudice est élevée, car le virus peut se propager à de nombreuses personnes.

- Faites une visite du milieu de travail : examinez tous les aspects du travail et incluez les activités non routinières comme l'entretien et les réparations.

-
- Examinez l'aspect matériel de l'environnement de travail et tout ce qui est utilisé : équipement, matériaux, produits, etc., ainsi que la façon dont les tâches sont accomplies.
 - Notez si les surfaces des meubles, balustrades, poignées, outils, véhicules et autres points de contact sont endommagées ou déchirées. Les surfaces endommagées peuvent être difficiles à nettoyer et doivent être réparées.
 - Parlez aux travailleurs. Ils connaissent leur travail et peuvent aider à déterminer les problèmes.
 - Y a-t-il des personnes sur le lieu de travail plus vulnérables en raison de leur âge ou de troubles de la santé préexistants?
 - Répondez aux préoccupations des travailleurs qui peuvent avoir des inquiétudes en raison de leur âge, d'une immunodéficience (y compris le diabète, les problèmes cardiaques et pulmonaires ou le cancer) ou parce qu'ils vivent avec des personnes immunodéprimées.
 - Consultez le comité de santé et de sécurité ou son représentant et le syndicat s'il est présent sur votre lieu de travail.
 - Les produits d'hygiène comme l'eau et le savon, le désinfectant pour les mains à base d'alcool (au minimum 60 % d'alcool) et les serviettes en papier sont-ils faciles d'accès?
 - Les masques non médicaux ou les couvre-visages sont-ils accessibles lorsqu'ils sont recommandés pour votre milieu de travail?
 - Où est située l'entreprise? Les facteurs à considérer comprennent les grands espaces publics, les tours et centres commerciaux partagés ou privés, le contrôle d'accès et la communauté environnante.
 - Les activités commerciales se déroulent-elles à l'intérieur, à l'extérieur ou les deux?
 - Comment la plupart des travailleurs se rendent-ils au travail? Utilisent-ils le transport en commun? Existe-t-il d'autres méthodes?
 - Les gens vivent-ils sur place dans un camp de travail, un logement collectif, un hôtel ou un autre type de résidence?
 - Songez aux travailleurs, aux clients et aux consommateurs. Sont-ils capables de respecter l'éloignement physique, l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire? Par exemple, les jeunes enfants pourraient en être incapables.
 - Comment chaque travailleur, client ou consommateur se déplace-t-il dans votre lieu de travail ou votre entreprise?
 - Le lieu de travail est-il à l'intérieur ou à l'extérieur?
 - Les travailleurs accomplissent-ils leurs tâches seuls ou interagissent-ils avec d'autres travailleurs ou clients?
 - Quelles interactions ont lieu? Quelle est la durée de ces interactions (courte ou de plus de 15 minutes)? Combien d'interactions se produisent?
 - À quelle distance sont les bureaux ou les postes de travail?
 - Combien de points de contact un travailleur ou un consommateur touche-t-il?
 - Est-ce que certains travailleurs s'affairent près des endroits où les gens se rassemblent?
 - Les gens peuvent-ils respecter l'éloignement physique lorsqu'ils se croisent dans un couloir? Quelle est la distance entre le poste de travail et le couloir?

-
- Comment les toilettes sont-elles aménagées? Si les gens doivent attendre à l'extérieur des toilettes, y a-t-il de la place pour maintenir l'éloignement physique?
 - Où les travailleurs se rassemblent-ils, par exemple une salle de pause, une ligne de production, une salle de réunion, des toilettes, etc.?
 - L'équipement ou les outils sont-ils utilisés par plusieurs travailleurs?
 - Les travailleurs doivent-ils nettoyer ou travailler dans des zones où se trouvent des clients?
 - Si des articles sont livrés sur votre lieu de travail, existe-t-il une procédure pour nettoyer les articles ou se laver les mains après avoir touché l'emballage, au besoin?
 - Les employés effectuent-ils des activités hors site, telles que les services bancaires, les ventes ou l'assistance technique?
 - Les véhicules du parc automobile sont-ils désignés, partagés ou utilisés pour transporter des groupes de travailleurs?

Évaluation des risques liés à la COVID-19

L'évaluation des risques est un processus qui consiste à examiner à la fois la probabilité d'un préjudice (sa probabilité) et la gravité du résultat. Les évaluations devraient être effectuées par une personne ou une équipe ayant une bonne connaissance du lieu de travail en cours d'évaluation. Consultez toujours les superviseurs et les travailleurs qui connaissent le mieux le travail.

L'objectif est d'essayer de répondre aux questions suivantes :

- Que peut-il se passer et dans quelles circonstances?
- Quelles sont les conséquences possibles?
- Quelle est la probabilité que les conséquences possibles se produisent?
- Le risque est-il maîtrisé efficacement ou faut-il prendre d'autres mesures?

Dans le contexte de la COVID-19, le niveau de risque est lié à la manière dont les gens interagissent et aux objets qui sont touchés. La probabilité de préjudice est élevée, parce que le virus se propage facilement à de nombreuses personnes et que, la maladie pouvant être grave, on peut estimer l'importance des conséquences comme élevée.

Il existe différentes méthodes pour classer les risques. Veuillez consulter la fiche d'information du CCHST concernant **l'évaluation des risques** pour en savoir plus :

https://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/risk_assessment.html

Lorsque les dangers ont été cernés et les risques évalués, l'étape suivante consiste à décider des mesures à mettre en place pour éviter tout préjudice.



Ne présumez pas que le lieu de travail ne présente aucun risque. La propagation du coronavirus est possible dans n'importe quel environnement.

Contrôlez les risques

Un plan d'affaires écrit en lien avec la COVID-19 décrira les mesures prises et la façon dont l'efficacité des contrôles sera surveillée. Communiquez ces méthodes à tous les travailleurs et à tous les clients dans des langues et des formats qu'ils comprendront clairement.



La meilleure approche est de maintenir le niveau d'exposition ou le risque associé à un danger le plus bas possible.

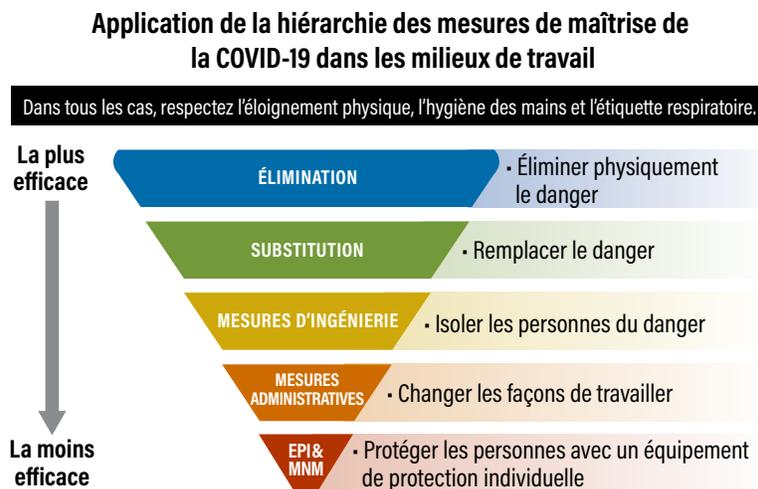
Les méthodes de contrôle des dangers sont souvent regroupées dans les catégories suivantes :

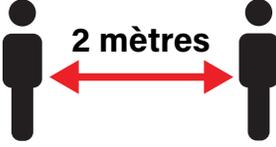
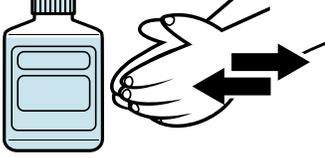
- **Élimination (y compris la substitution)** – plus efficace parce que le danger est éliminé du lieu de travail.
- **Mesures d'ingénierie** – mesures de contrôle intégrées à l'aménagement de l'usine, de l'équipement ou du processus. Ces contrôles sont plus efficaces et plus fiables, car ils sont « en place » à tout moment.
- **Mesures administratives** – moyens de contrôle qui limitent l'exposition d'un travailleur par des règles ou des procédures. Ces contrôles sont moins efficaces parce que le danger lui-même n'a pas été éliminé.
- **Équipement de protection individuelle (EPI)** – moyens de contrôle tels que respirateurs et autres équipements de protection. Ce contrôle est considéré comme étant le moins efficace, parce que le danger n'est pas éliminé, que l'EPI doit être porté correctement et qu'il peut tout à coup ne plus assurer la protection voulue.

Pour plus de détails, veuillez consulter la fiche d'information du CCHST sur le **contrôle des dangers** : https://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/hazard_control.html

Exemples de mesures de contrôle pour la COVID-19

Utilisez diverses méthodes de contrôle pour maintenir la probabilité de risque aussi faible que possible. Dans toutes les situations, des mesures d'éloignement physique, d'hygiène des mains et de respect de l'étiquette respiratoire sont nécessaires.



<p>Éloignement physique</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gardez une distance de deux mètres (6 pieds) des autres ▪ Évitez les endroits bondés ▪ Restez à la maison si vous êtes malade
<p>Hygiène des mains</p>  	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retirez les bijoux ▪ Mouillez vos mains jusqu'au poignet ▪ Utilisez suffisamment de savon pour couvrir les mains ▪ Savonnez-vous sous les ongles, autour des doigts et entre les doigts pendant au moins 20 secondes ▪ Rincez toute la mousse à l'eau ▪ Nettoyez les bijoux avant de les remettre ▪ Séchez vos mains avec un chiffon propre ou une serviette en papier. Prenez soin de bien sécher vos mains entre les doigts ▪ Fermez le robinet en utilisant un essuie-tout ou une serviette. <p>Si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon, utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool contenant au moins 60 % d'alcool.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Placez suffisamment de désinfectant pour les mains à base d'alcool dans la paume d'une main pour humidifier complètement les deux mains ▪ Frottez le liquide dans les paumes, le dos des mains, entre les doigts, sous les ongles et incluez vos pouces, bouts de doigts et poignets. Si vos mains sont visiblement sales, nettoyez d'abord la saleté avec une lingette, puis utilisez le désinfectant.
<p>Étiquette respiratoire</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toussez et éternuez dans un mouchoir en papier. Jetez les mouchoirs dans une poubelle doublée d'un sac et lavez-vous les mains immédiatement après <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toussez et éternuez dans votre coude et non dans votre main

Ces conseils sont des exemples de mesures de contrôle pour réduire la propagation de la COVID-19 du point de vue du lieu de travail. Chaque lieu de travail doit utiliser les méthodes les plus adaptées à sa situation exacte. Cette liste n'est pas exhaustive.

Élimination (y compris la substitution)

- Continuez à permettre aux travailleurs de travailler à distance où et quand cela est possible. Évaluez la nécessité de se présenter en personne sur le lieu de travail selon les fonctions de chacun.
 - Notez que le lieu de travail peut avoir besoin d'accommoder les travailleurs ayant des problèmes d'immunodéficience (y compris le diabète, les problèmes cardiaques et pulmonaires ou le cancer) ou ceux qui vivent avec des personnes immunodéprimées, en leur permettant de continuer à travailler à distance.
 - Pour aider les travailleurs lorsqu'ils travaillent à la maison, utilisez des technologies comme la vidéo ou la téléconférence.

Mesures d'ingénierie

- Utilisez des filtres à air à haute efficacité.
- Dans la mesure du possible, augmentez les taux de ventilation et les échanges d'air ou ouvrez les portes et les fenêtres (si les conditions météo le permettent).
- Installez des barrières physiques (comme du plexiglas, des bâches en plastique, des partitions, etc.) lorsqu'il est impossible d'établir une distance de deux mètres entre les travailleurs. N'utilisez pas d'accessoires troués ou n'offrant pas une protection complète (comme des plantes ou des chariots). Utilisez des matériaux de barrière qui peuvent être facilement nettoyés et désinfectés. Les barrières ne doivent pas entraîner de risques de trébuchement ou créer des zones d'angle mort.
- Installez des mécanismes sans contact tels que des capteurs pour les robinets d'eau, les toilettes, les portes et les couvercles de contenant à déchets.
- Envisagez d'appliquer un revêtement de surface antimicrobien sur des surfaces très touchées ou difficiles à nettoyer.

Mesures administratives (y compris les pratiques de travail sécuritaires)

- Encouragez les travailleurs à rester à la maison s'ils sont malades ou susceptibles de l'être. Suivez les étapes d'auto-évaluation de l'Agence de la santé publique du Canada : <https://www.canada.ca/le-coronavirus> ou de votre autorité de santé publique locale : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes/ressources-provinces-territoires-covid-19.html>
- Créez ou mettez à jour des politiques sur les congés qui permettront aux travailleurs de rester à la maison s'ils sont malades ou s'ils doivent prendre soin d'un membre de leur famille malade.
- Déterminez le niveau de dépistage nécessaire pour votre lieu de travail. Le dépistage peut être « actif », comme des questionnaires et des contrôles de température, ou « passif », comme des affiches rappelant aux gens d'autosurveiller leur santé et de signaler leurs inquiétudes. Obtenez des critères de dépistage détaillés auprès de vos autorités locales de santé publique.
- Apposez des affiches pour rappeler aux gens de respecter les consignes d'éloignement physique, d'hygiène des mains et d'étiquette respiratoire.
- Nettoyez et désinfectez régulièrement tous les points de contact à l'aide d'un désinfectant ou d'une solution à base d'eau de Javel approuvés par Santé Canada, au minimum entre les quarts de travail.
- Gérez la circulation des gens (travailleurs et clients) à l'aide de repères au sol, d'affiches ou de barrières.
- Fermez ou restreignez l'accès aux aires communes où les gens sont susceptibles de se rassembler et d'interagir.

-
- Continuez de reporter les réunions et les événements en personne non essentiels. Si vous tenez des réunions en personne, faites-le à l'extérieur ou dans de vastes endroits où il est possible de respecter la directive d'éloignement physique.
 - Limitez les visiteurs. Reportez ou limitez les rendez-vous avec les fournisseurs, les vendeurs, les techniciens à l'entretien et tout autre tiers dans la mesure du possible.
 - Conseillez aux travailleurs de se laver les mains avec de l'eau et du savon pendant 20 secondes ou avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool lorsqu'ils arrivent sur le lieu de travail, au début de leur quart de travail, entre deux services aux clients, avant de manger ou de boire, après avoir touché des objets communs, après avoir utilisé les toilettes et avant de quitter le travail. Les bijoux doivent être retirés pendant le lavage des mains.
 - Portez tout équipement de protection individuelle approprié au besoin, ou un masque non médical ou un couvre-visage pendant que le travail est en cours et qu'il doit être effectué à moins de deux mètres d'un autre travailleur ou client. Gardez tout contact étroit aussi court que possible.
 - Encouragez l'utilisation du transport privé dans la mesure du possible, notamment des vélos. Étalez les heures de travail pour permettre aux travailleurs d'éviter les transports en commun encombrés.
 - Veillez à ce que les travailleurs aient la formation requise pour travailler en toute sécurité et qu'ils soient formés avant de s'acquitter des tâches de leurs collègues.
 - Donnez des consignes verbales aux travailleurs pour éviter de toucher des papiers, ou utilisez la communication électronique ou toute autre technologie dans la mesure du possible.
 - Communiquez et envoyez les documents, tels que les messages et les rapports par voie électronique, ou lavez vos mains après avoir manipulé des papiers.
 - Répartissez dans le temps les réunions, les pauses, les discussions d'équipe et les séances d'orientation afin de réduire le plus possible le nombre de travailleurs à un même endroit.
 - Éliminez les vestiaires communs ainsi que les vêtements et chaussures qui sont portés par plus d'un employé. Demandez aux travailleurs de ranger leurs effets personnels dans des casiers séparés ou dans des contenants ou des sacs scellés. Fournissez des uniformes qui sont lavés par un service de nettoyage ou incitez vos employés à porter des vêtements qui peuvent être lavés fréquemment.
 - Envisagez de créer des équipes (« cohortes ») de travailleurs qui travailleront exclusivement ensemble pour réduire la propagation du virus.

Contrôle actif

Le dépistage actif consiste à poser des questions sur la santé d'une personne et les expositions potentielles. Un dépistage actif peut être approprié :

- s'il y a un contact physique étroit entre le travailleur et le client;
- si des cas de COVID-19 ont été signalés au travail ou dans un autre milieu;
- dans les zones qui connaissent un niveau de transmission communautaire plus élevé ou continu;
- dans des lieux de travail tels que les foyers de soins de longue durée ou des organisations similaires où il y a des personnes qui peuvent être vulnérables;
- avant l'arrivée ou au moment d'arriver à l'école ou à la garderie;
- avant le transport vers des sites de travail ou des camps éloignés.

Les étapes de dépistage actif peuvent comprendre une auto-évaluation (p. ex. utiliser un outil Web, demander à une personne de remplir un questionnaire ou désigner une personne pour poser des questions directes). Si la personne désignée effectue le dépistage en personne, l'examineur doit garder une distance de deux mètres ou porter un EPI (gants, masques, protection faciale, etc.), selon le cas. Les clients pourraient être interrogés sur les risques de maladie et d'exposition lorsqu'ils fixent un rendez-vous et doivent répondre à des questions de nouveau lorsqu'ils arrivent sur les lieux. Si vous mettez en place des mesures de dépistage actif, vous devez également avoir une procédure pour traiter les examineurs qui pourraient avoir des préoccupations.

Cas de maladie soupçonnée

Si une personne se sent malade au travail, elle devrait :

- se présenter aux premiers soins ou demander des soins médicaux même s'ils ne présentent que des symptômes bénins;
- se laver ou se désinfecter les mains, porter un masque et s'isoler jusqu'à ce qu'ils puissent rentrer chez eux.

Les employeurs pourraient envisager de préparer une zone séparée des autres, comme la salle de premiers soins, un bureau vide ou un siège derrière une barrière si l'espace est limité.

Contactez votre autorité de santé publique locale ou utilisez un outil d'auto-évaluation pour obtenir plus de renseignements et d'instructions. Appelez le 911 pour obtenir de l'aide si le travailleur est gravement malade (comme des difficultés respiratoires ou des douleurs thoraciques). Nettoyez et désinfectez toute surface ou tout objet avec lequel le travailleur est entré en contact.

Équipement de protection individuelle (EPI)

- Déterminez, en consultation avec les professionnels de la santé et de la sécurité au travail, si l'utilisation de l'EPI est appropriée et acceptable pour votre lieu de travail, les travailleurs et les clients.
- Assurez-vous que toute personne appelée à effectuer une tâche nécessitant l'utilisation d'EPI a reçu la formation appropriée.
- Formez les travailleurs sur la façon de travailler avec l'EPI et d'en prendre soin, ainsi que sur la compréhension de ses limites.

Les faits sur les masques

Chaque type de masque est conçu dans un but précis. Les masques comme le masque filtrant N95 offrent une protection contre l'exposition aux particules en suspension dans l'air, y compris les virus. Les masques chirurgicaux constituent une barrière contre la diffusion de gouttelettes et de postillons. Les masques non médicaux permettent de limiter la propagation des gouttelettes et des postillons quand vous éternuez ou tousssez.

Il est important de se rappeler que le port de tout masque n'empêchera pas la propagation de la COVID-19, et que ces masques ne constituent pas une protection adéquate pour l'utilisateur, ni ne remplacent toute autre pratique d'hygiène personnelle (p. ex. éloignement physique, lavage des mains, hygiène respiratoire).

Masques non médicaux ou couvre-visages

- Suivez les recommandations de la santé publique, du gouvernement ou d'autres autorités.
- Si elles sont optionnelles, déterminez, en consultation avec les professionnels de la santé et de la sécurité au travail, si l'utilisation de masques non médicaux ou de couvre-visages est appropriée et acceptable pour votre lieu de travail, les travailleurs et/ou les clients.
- Lorsque vous envisagez d'utiliser des masques non médicaux ou des couvre-visages en tissu, soyez conscients de leurs limites.
- Assurez-vous que les travailleurs comprennent que l'utilisation d'un masque non médical ou d'un couvre-visage ne remplace pas d'autres pratiques (p. ex. éloignement physique, hygiène des mains et étiquette respiratoire) et qu'ils ne doivent pas se toucher le visage.

Les masques non médicaux ne protègent pas le porteur et ne sont pas considérés comme de l'EPI.

Si vous songez à implanter l'usage de masques non médicaux, examinez les tâches du poste ainsi que tout problème que pourrait introduire le port du masque, par exemple une limitation de la capacité de voir ou de parler clairement ou le risque qu'il se coince dans l'équipement utilisé.

Examinez également la capacité de la personne à tolérer le port d'un masque pendant une période prolongée. Le programme concernant le stress thermique sur le lieu de travail peut devoir être mis à jour pour tenir compte de l'utilisation de masques, par exemple en augmentant le nombre ou la durée des pauses pour boire de l'eau par temps chaud.

Assembler les pièces - Mesures de contrôle communes sur le lieu de travail

Notez que toutes les activités doivent respecter les limites actuelles concernant la taille des rassemblements publics, l'éloignement physique, l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire, l'utilisation de masques non médicaux et toute autre directive de santé publique ou gouvernementale qui s'applique à votre région. Ces lignes directrices peuvent changer de temps à autre à mesure que la pandémie évolue.

Gestion du personnel

- Demandez à tous les travailleurs de signer le registre à leur arrivée au travail. N'autorisez la présence d'aucune personne malade ou susceptible d'être malade.

-
- Si vous prévoyez d'apporter des changements aux politiques et aux mesures de contrôle, prévenez-les travailleurs.
 - Fournissez des rappels et des renseignements à tout le personnel sur la prévention, les signes et les symptômes de la COVID-19. Au besoin, fournissez ces renseignements dans d'autres langues.
 - Minimisez les contacts à l'arrivée.
 - Tenez une liste des personnes présentes et de l'équipe ou du quart de travail. Ces renseignements aideront à retracer les contacts si un cas possible est identifié.
 - Envisagez de répartir les travailleurs en équipes (ou « cohortes ») qui travailleront exclusivement ensemble. Planifiez les horaires de travail de façon à réduire au minimum les contacts entre les équipes.

La recherche des contacts est un processus utilisé pour identifier et surveiller les personnes qui peuvent avoir travaillé avec une personne infectée ou avoir été près d'une personne infectée par le virus. La recherche des contacts aide les responsables de la santé publique à identifier ces personnes qui sont actuellement à risque.

Conduite des affaires

- Faites respecter l'éloignement physique, à moins qu'il ne soit dangereux de le faire.
- Fournissez le matériel de nettoyage, l'EPI approprié et précisez à quelle fréquence les points de contact doivent être nettoyés et désinfectés.
- Retirez les articles communs comme les verres, les ustensiles, les bouilloires ou les cafetières.
- Prévoyez un endroit pour changer de vêtements à la fin d'un quart de travail. Apportez les vêtements à la maison dans un sac distinct et lavez les vêtements avant de les remettre.
- Formez les travailleurs aux nouvelles procédures et au nouvel équipement nécessaire. Prévoyez du temps pour qu'ils s'adaptent à ces nouveaux processus.
- Prenez le temps de reprendre les activités en toute sécurité avec les machines, les outils et l'équipement qui ont pu être laissés en l'état lorsque l'entreprise a fermé rapidement.

Si le lieu de travail est ouvert au public :

- Continuez d'utiliser les services visant à réduire les contacts, comme les commandes en ligne, le service à l'auto, l'enregistrement en ligne ou par téléphone, la livraison, la collecte sur le trottoir, les barrières, ou encore les rencontres par téléphone ou vidéo.
- Limitez le nombre de clients qui peuvent entrer en même temps. Envisagez d'offrir des services sur rendez-vous seulement afin de limiter le nombre de rendez-vous par jour.
- N'offrez pas de services qui nécessitent des contacts étroits (p. ex. essayage de vêtements) ou d'activités telles que le service de boissons ou de nourriture sous forme de buffet, les services de voiturier, les réunions en personne, les grands rassemblements et les conférences.
- Demandez aux passagers des transports en commun d'entrer et de sortir par les portes arrière, loin du conducteur. Les passagers peuvent être tenus de porter des masques non médicaux par l'autorité de transport locale.

Nettoyage et désinfection

Le nettoyage à l'eau et au savon permet d'éliminer les virus, les autres germes, la saleté et les impuretés des surfaces. Le nettoyage réduit le risque de propagation en éliminant le virus des mains ou du point de contact

La désinfection fait appel à des méthodes qui tuent les virus et autres germes présents sur les surfaces.

Les travailleurs doivent recevoir une formation sur les dangers, les risques et les mesures de sécurité associés aux produits de nettoyage et de désinfection avant d'effectuer la tâche. Ils doivent également recevoir une formation sur l'utilisation de tout EPI nécessaire. Selon le lieu de travail, il est possible que la formation à ce sujet soit prévue par les exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015).

- Créez une liste de vérification de toutes les surfaces qui doivent être nettoyées, notamment les poignées de porte, les robinets, les toilettes, les distributeurs d'essuie-tout, les sèche-mains, les comptoirs, les tables, les sièges, les boutons d'accès pour fauteuils roulants, les tourniquets, l'équipement de cuisine, les boutons d'ascenseur, les distributeurs automatiques, les imprimantes et les photocopieurs, les outils, l'équipement, les véhicules, la machinerie, les horloges de pointage, les claviers, les souris, les ordinateurs à écrans tactiles, etc.
- Nettoyez toutes les zones, y compris les bureaux, les salles de réunion, les halls de réception, les cafétérias, les vestiaires, les toilettes, les buanderies et les logements collectifs.
- Déterminez la fréquence du nettoyage et de la désinfection en fonction des besoins de votre organisation. Nettoyez entre les quarts de travail ou entre les utilisateurs, et au moins une fois par jour. Un nettoyage plus fréquent (toutes les deux à trois heures) peut être nécessaire.
- Consignez le moment où le nettoyage et la désinfection ont lieu.
- Nettoyez les surfaces visiblement sales ou souillées avec de l'eau et du savon avant de les désinfecter.
- Utilisez un désinfectant ou une solution à base d'eau de Javel pour détruire ou rendre le virus inactif.
 - Utilisez un désinfectant pour surfaces dures approuvées portant un numéro d'identification du médicament (DIN). Ce numéro indique que son utilisation est approuvée au Canada.
 - Si vous ne disposez d'aucun désinfectant approuvé, les surfaces dures peuvent être nettoyées à l'aide d'eau de Javel diluée. Utilisez un mélange de 5 ml d'eau de Javel (hypochlorite de sodium à 5 %) et de 250 ml d'eau. Suivez les instructions de manipulation sécuritaire. Testez les surfaces avant d'utiliser une solution à base d'eau de Javel. L'eau de Javel peut être corrosive.
 - Si les liquides ne risquent pas de les endommager, désinfectez les appareils électroniques fréquemment touchés (tels que claviers, tablettes, téléphones, tableaux blancs électroniques, etc.) avec des lingettes désinfectantes ou imbibées d'alcool.
- Suivez les instructions du fabricant et les fiches de données de sécurité (FDS) lors de l'utilisation de désinfectants.
- Après les avoir utilisés, mettez les articles de nettoyage jetables (p. ex. têtes de vadrouilles, chiffons, éponges) dans une poubelle doublée d'un sac avant de les jeter avec les déchets ordinaires.
- Lavez les articles de nettoyage réutilisables avec du savon à lessive ordinaire.
- Utilisez un chiffon réservé au nettoyage de chaque zone. Par exemple, le chiffon utilisé pour nettoyer les toilettes ne doit pas être utilisé pour nettoyer les bureaux. Changez le chiffon tous les jours ou lorsqu'il est visiblement sale. Jetez les mouchoirs, les lingettes, les gants et les autres articles de nettoyage dans un contenant à déchets doublé d'un sac de plastique.
- Utilisez des gants jetables lorsque vous manipulez les ordures.

Planifier-Faire-Vérifier-Agir

Cette trousse d'outils est axée sur la planification et l'apport de changements au milieu de travail. Dans le cadre d'un plan complet, il est également important de vérifier que les mesures décrites dans le plan pour lutter contre la COVID-19 sont en place et que tout changement mis en œuvre est efficace et permet d'obtenir les résultats escomptés. Veillez à inclure dans votre plan un examen des changements apportés et faites le suivi avec une autre évaluation pour déterminer si les changements ont été efficaces. Si un changement n'a pas été efficace ou si une autre méthode peut être utilisée pour améliorer davantage la sécurité, prenez les mesures qui s'imposent.

À mesure que la pandémie évolue, continuez de surveiller les recommandations des autorités de santé publique ou d'autres autorités en vigueur lors de la détermination des mesures à mettre en œuvre. Ces recommandations peuvent changer au fur et à mesure que les connaissances évoluent au sujet du virus.

Santé mentale

Il faut comprendre que chaque personne aura eu une expérience et une réaction différentes face à la pandémie et aux mesures de confinement et d'éloignement physique. Certaines personnes pourront être prêtes à retourner à leurs activités quotidiennes, alors que d'autres pourront décider de continuer à pratiquer l'éloignement physique. Certains opteront pour le masque ou le couvre-visage même si le lieu de travail ne l'exige pas.

Les employeurs doivent :

- fournir de l'information et rassurer les employés au sujet des mesures prises par le milieu de travail;
- réagir à tout signe d'anxiété ou de peur qu'un employé pourrait exprimer;
- comprendre que certaines personnes peuvent être en deuil en raison de la perte d'un ami ou d'un membre de leur famille.

Si vous vivez des moments difficiles ou si une personne que vous connaissez vit des difficultés :

- parlez à votre superviseur, à une personne ayant reçu une formation en premiers soins en santé mentale ou à une personne en qui vous avez confiance au sujet de ce que vous vivez;
- communiquez avec votre service d'aide aux employés, s'il y en a un dans votre milieu;
- communiquez avec vos ressources locales ou communautaires en santé publique qui offrent des services de santé mentale;
- jetez un coup d'œil aux organisations en ligne :
 - Association canadienne pour la santé mentale : <https://cmha.ca/fr/news/covid-19-et-la-sante-mentale>
 - Société canadienne de psychologie : <https://cpa.ca/fr/lapsychologiepeutvousaider/>
 - Jeunesse, J'écoute : <https://jeunessejecoute.ca/information/nous-sommes-la-pour-toi-pendant-lepidemie-du-covid-19/>

Si un collègue a été gravement malade

Alors que de nombreuses personnes se remettent de la COVID-19 sans avoir besoin d'hospitalisation, d'autres peuvent tomber gravement malades. Les connaissances sur cette maladie et ses effets continueront de s'accroître, mais il semble que les personnes qui ont eu besoin de soins intensifs peuvent développer d'autres problèmes, notamment une faiblesse musculaire et des problèmes de mémoire et de concentration. Dans certains cas, les patients mettent beaucoup de temps avant de pouvoir retourner au travail. Soyez compréhensif. La collaboration entre le travailleur et l'employeur sera nécessaire à l'élaboration et à la mise en place d'un plan d'adaptation approprié pour le retour au travail, le cas échéant.